

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

SÉANCE DU 16 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois de mai, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Maires-Adjoints,

Mmes Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Mme Élixa DE POORTER, MM. Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : Mme Nicole LAURIA, M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Mme Claire BARRIN, MM. Benjamin DELOCHE, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : M. Pierre LESTAS, Maire-Adjoint
Mme Joëlle TIBURZIO M. Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 7 mai 2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 26

Secrétaire : Mme Christine RUFFON, Conseillère Municipale Déléguée, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2024/071 - BUDGET PRINCIPAL 2024 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

M. le Maire rappelle que le budget de la Commune est élaboré et exécuté annuellement sur l'année civile.

Il indique que toutefois des décisions modificatives peuvent être votées tout au long de l'année pour venir actualiser le budget Primitif, acte par nature prévisionnel, afin de tenir compte des aléas économiques et financiers.

M. le Maire présente le projet de décision modificative n° 1 du budget Principal au Conseil municipal en précisant qu'il permet de prendre en compte des opérations non prévues initialement au budget Primitif 2024.

En section Fonctionnement, il faut noter :

- le besoin d'ajouter 50 000 € en dotation aux amortissements, du fait de la nouvelle règle comptable M57 relative à la proratisation des immobilisations,
- 10 000 € pour régulariser les annulations de titres de recettes de l'exercice 2023.

En section Investissement, il faut noter :

- les opérations d'ordre relatives aux régularisations des avances aux titulaires, co-traitants et sous-traitants des marchés publics de l'opération « Déviation Est », pour 340 058,34 € en dépenses et en recettes,
- les opérations d'ordre relatives à l'intégration des travaux effectués par l'AFP La Buffaz, pour 6 548,22 € en dépenses et en recettes,

.../...

- le remboursement d'une taxe d'aménagement perçue à tort, pour 4 000 €,
- l'annulation d'un titre de recette 2023 relative à un doublon d'acompte de subvention pour 24 000 € (voie Verte du Fier).

L'équilibre de cette décision modificative n°1 est réalisé, en section Fonctionnement, par une ponction de 38 000 € sur les provisions pour risques, et, en section Investissement, par une diminution du virement de la section Fonctionnement de 22 000 €.

Au final, cette décision modificative n°1 du budget Principal 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à somme nulle, et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 374 606,56 €.

Imputation	Libellé	Investissement dépenses	Investissement recettes
041-2315-328-54	Opération La Buffaz travaux AFP	6 548,22 €	
041-13273-328-54	Opération La Buffaz travaux AFP		6 548,22 €
041-2315-573-515	Déviations est neutralisation avances marchés	340 058,34 €	
041-238-573-515	Déviations est neutralisation avances marchés		340 058,34 €
10-10226-020-002	Remboursement taxe d'aménagement perçue à tort	4 000,00 €	
13-1323-576-515	Annulation titre 2023 en doublon subv. CD74 voie verte	24 000,00 €	
040-281828-510	Amortissements véhicules roulants		50 000,00 €
021-021	Virement de la section de fonctionnement		-22 000,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		374 606,56 €	374 606,56 €

Imputation	Libellé	Fonctionnement dépenses	Fonctionnement recettes
042-6811-510	Dotation aux amortissements véhicules roulants	50 000,00 €	
67-673-020	Titres annulés sur exercices antérieurs	10 000,00 €	
68-6817-020	Provisions pour risques et charges	-38 000,00 €	
023-023	Virement à la section d'investissement	-22 000,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00 €	0,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget Principal 2024 telle que proposée par les mouvements inscrits dans le tableau ci-dessus.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEUX ET DATES SUSDITS

THÔNES, le 17 mai 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Christine RUFFON

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 27 MAI 2024 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 28 MAI 2024

THÔNES, le 28 mai 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

